

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 167

présenté par

Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, M. Minot, Mme Bassire, Mme Meunier, M. Hetzel,
M. Cordier, M. Cinieri, M. Masson, M. Brun, Mme Valérie Boyer, M. Abad, M. Menuel,
M. Descoeur, Mme Dalloz, M. Pauget, M. Furst, M. Le Fur, M. Rolland, M. Dassault,
M. Schellenberger, Mme Beauvais, M. de Ganay, M. Viala et M. Viry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après la seconde occurrence du mot :

« part, »

insérer les mots :

« les territoires touchés par la fracture territoriale et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le creusement des inégalités entre les territoires n'a jamais été aussi important.

La crise des gilets jaunes a aussi été une crise des inégalités entre les territoires. Entre ceux qui ont accès au bénéfice de la mondialisation et ceux qui se sont laissés sur le bord de la route. Accès aux soins, mobilité, accès à l'éducation sont autant de sujets qui touchent nos territoires trop souvent oubliés.

C'est pourquoi cette agence nationale à la cohésion des territoires doit prendre en compte ces enjeux et cibler prioritairement ces territoires.